

Service Animation jeunesse  
éducation populaire et vie étudiante  
VK

**13**

**R A P P O R T**

**OBJET : JOURNEE « ETUDIANT DANS MA VILLE »**

Le Conseil Local de la Vie Etudiante, mis en place en avril 2009, a souhaité organiser une journée d'accueil des étudiants pour marquer la rentrée universitaire en septembre 2009, en complément de la manifestation Campus On Air qui sera reconduite en avril ou mai 2010. « Etudiant dans Ma Ville » sera organisée le 26 septembre prochain avec comme objectif de donner aux étudiants leur place dans la ville et de faire le lien avec la population messine.

Une série d'activités festives, culturelles et sportives seront proposées par les associations étudiantes (l'ENSAM, l'ENIM, l'association Comme un Poisson dans l'Eau, Voodoo&COW, le TUM, DIFFU'SON). L'ensemble de l'opération est coordonné par la Ville de Metz, trois associations seront destinataires des subventions.

L'association Voodoo&COW sollicite de la Ville une aide financière de 1 500 € destinée à l'animation d'un espace de création et à une prestation lors du concert de clôture place Saint-Louis.

Le Théâtre Universitaire de Metz (TUM) qui coordonne plusieurs interventions artistiques sur les places de la ville sollicite un financement, pour le coût de ses prestations, à hauteur de 1 500 €.

Enfin, l'association DIFFU'SON qui orchestre le concert de clôture place Saint-Louis sollicite une aide financière de la Ville de 8 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

## MOTION

### **OBJET : JOURNEE « ETUDIANT DANS MA VILLE »**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations étudiantes :

- Association Voodoo&Cow :	1 500 €
- Théâtre Universitaire de Metz (TUM) :	1 500 €
- Association DIFFU'SON :	8 500 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ;

D'IMPUTER la dépense totale de 11 500 € sur le chapitre 65, fonction 23, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

POUR LE MAIRE,  
LE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE :

Hacène LEKADIR